



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-76029>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-76029**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-128173

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 12/11/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** OPH Plaine Commune Habitat

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 482741071

**Ville :** Saint-denis

**Code postal :** 93200

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 93

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE POUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT - 2 LOTS

**Type de marché :** Travaux

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le lot n°1 de l'accord-cadre est attribué à la société TERIDEAL Le montant prévisionnel annuel des commandes s'élève à 350 000 euro(s) HT. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes est fixé à 500 000 euro(s) HT pour le lot n°1. Le lot n°1 de l'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2025. Le lot n° 2 de l'accord-cadre est attribué à la société REDEBAT. Le montant prévisionnel annuel des commandes s'élève à 350 000 euro(s) HT. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes est fixé à 500 000 euro(s) HT pour le lot n°2. Le lot n°2 de l'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2025.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/07/2025